# Section 6 Actions découlant d'un contrat

- Art. 31 Principe
- Art. 32 Contrats conclus avec des consommateurs
- Art. 33 Bail à loyer ou à ferme portant sur un immeuble
- Art. 34 Droit du travail
- Art. 35 Renonciation aux fors légaux

---

**Bonomi Andrea**, Le for au lieu de l'exécution dans le CPC et dans la LDIP : entre mythe et réalité, in: Nouvelle procédure civile et espace judiciaire européen, Genève 2012 p. 95-118

**Fornage Anne-Christine**, Les fors protecteurs des consommateurs : en particulier dans le commerce électronique, in: Nouvelle procédure civile et espace judiciaire européen, Genève 2012 p. 119-134